



COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI
ACCORD-CADRE DE SERVICE 2025/2
RAPPORT D'analyse des OFFRES

REFERENCE INTERNE DU MARCHE : **N°2025 / 2**

Désignation du pouvoir adjudicateur : Communauté de communes Celavu Prunelli

Procédure : Procédure adaptée ouverte articles L. 2123-1, R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique

Objet de la consultation : Service de transports collectifs occasionnels en autocar (enfants mineurs accompagnés) dans le cadre des activités enfance et jeunesse -4 ans

Historique : Cette consultation faire suite à une première consultation sans suite pour cause d'infructuosité pour les 2 lots

Caractéristique du marché : Accord-cadre à bons de commande ;

Conclu avec un opérateur économique Durée 4 ans a/c de la notification

Marché à lots :

Lot n°1 : secteur de la vallée de la Gravona : le lot est conclu pour une durée de 4 ans, avec un montant maximum de 80 000€ HT pour la durée totale et un plafond maximum de commandes de 20 000 € par an.

Lot n°2 : secteur de la vallée du Prunelli : le lot est conclu pour une durée de 4 ans, avec un montant maximum de 80 000€ HT pour la durée totale et un plafond maximum de commandes de 20 000 € par an.

Publicité :

DCE dématérialisé : oui

Supports de publications	Date d'envoi	Date de parution
JAL CORSE-MATIN	20/02/2025	23/02/2025
Profil acheteur http://cc-celavu-prunelli.emarchespublics.com	20/02/2025	20/02/2025

La date limite de réception des offres était fixée au 24/03/2025 à 12h00.

Nombre de questions posées en cours de procédure : 0

Modification du DCE en cours de procédure : sans objet.

Total des DCE électroniques téléchargés : 10

Dont Total des DCE électroniques téléchargés anonymement : 7

Nombre d'offres électroniques déposées : 3 (cf. registre des dépôts)



Ordre dépôt	Société	SIRET	CP	Ville	Lot
1	INDIVISION BELLINI TRANSPORT	305 639 817 00017	20133	CARBUCCIA	Lot 1
2	SARL AUTOCAR NADIZI	40858032200019	20167	MEZZAVIA	Lot 2
3	SARL Transport BERNARDI- ALIANCE TOURS	4415507100012	20119	BASTELICA	Lot 2

L'acheteur décide d'examiner les offres avant les candidatures.

Conformité des offres :

Offres irrégulières, inacceptables, inappropriées et Oab :

- Nombre et liste des offres irrégulières : **lot 1 BELLINI transport : bordereau de prix incomplet (manque chiffrage prix 3 -PU ½ journée -avec et sans attente- -Transport de 20 et 30 personnes assises – -pas d'impact sur l'analyse des prix**
- Nombre et liste des offres inacceptables : 0
- Nombre et liste des offres inappropriées : 0
- Nombre et liste des offres anormalement basses : 0

Régularisation des offres irrégulières : oui – Bellini transport -Lot 1- au cours de la phase de négociation-

Demandes de précisions adressées aux entreprises en cours d'analyse : Sans objet.

1. ANALYSE DES OFFRES

Analyse des offres :

Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération (barème de notation), tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation :

Le prix : 50 %

La valeur technique : 50 % *Appréciée notamment sur :*

Les moyens généraux de l'entreprise, les caractéristiques du parc de véhicules et leur conformité aux normes en vigueur :

Les moyens humains et les qualifications des chauffeurs

Le pouvoir adjudicateur envisage de négocier avec tous les candidats ayant déposé une offre. Néanmoins, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation sur la base des offres initiales-



Il a été décidé de mener une phase de négociation pour les 2 lots.

Les opérateurs économiques ont été admis à la négociation.

Δ Se reporter à l'annexe du RAO ci-jointe pour le détail de l'analyse des offres du lot concerné après négociation

LOT 1 - secteur de la vallée de la Gravone

Le candidat ayant transmis les éléments de régularisation en date du 3/06/2025, son offre est devenue régulière au cours de la négociation

Analyse de l'offre avant négociation

	NOTES PONDEREES		
	INDIVISION BELLINI	TOTAL	
Prix des prestations	5	5	
Valeur technique	2,5	2,5	
Note Totale pondérée	7,5	7,5	

Classement après négociation

	NOTES PONDEREES		
	INDIVISION BELLINI	TOTAL	
Prix des prestations	5	5	
Valeur technique	3	3	
Note Totale pondérée	8	8	
Classement	1		

Au vu des notes proposées ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivante après négociation

N° de classement des offres	Candidat individuel ou mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	INDIVISION BELLINI TRANSPORT



LOT 2- Secteur de la vallée du Prunelli

Tableau récapitulatif des notes pondérées attribuées aux candidats AVANT NEGOCIATION :

	TRANSPORT BERNARDI ALLIANCE TOURS	TRANSPORT NADIZI		
Prix des prestations	5	3,91		
Valeur technique	3,50	4		
Note Totale pondérée	8,50	7,91		
Classement	1	2		

Au vu des notes proposées ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement Provisoire des offres AVANT NEGO comme suit :

N° de classement des offres	Candidat individuel ou mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	TRANSPORT BERNARDI ALLIANCE TOURS
2	TRANSPORT NADIZI

Classement après négociation

Tableau récapitulatif des notes pondérées attribuées aux candidats:

	TRANSPORT BERNARDI ALLIANCE TOURS	TRANSPORT NADIZI		
Prix des prestations	5	3,94		
Valeur technique	4	4,5		
Note Totale pondérée	9	8,44		
Classement	1	2		

Au vu des notes proposées ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres après NEGO comme suit :



N° de classement des offres	Candidat individuel ou mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	TRANSPORT BERNARDI ALLIANCE TOURS
2	TRANSPORT NADIZI

2. ANALYSE DES CANDIDATURES

L'acheteur a décidé d'examiner les offres avant les candidatures.

Au terme de l'analyse des offres et du classement des candidats, le candidat classé premier produit à l'appui de sa candidature, les pièces demandées au règlement de consultation.

Sa candidature est donc acceptée.

3. PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé à l'acheteur d'attribuer le marché public au candidat suivant :

LOT 1 - secteur de la vallée de la Gravone :

Indivision BELLINI - 20133 Carbuccia

pour un montant maximum HT de 80 000 € HT (période totale du marché)

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

Aux prix et conditions indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document (BPU)

Délai : 4 ans

Motifs du choix de l'offre proposé :

L'offre proposé, apparait comme économiquement la plus avantageuse au vu de sa qualité technique et de ses tarifs.

LOT 2- Secteur de la vallée du Prunelli :

TRANSPORT BERNARDI ALLIANCE TOURS – 20119 Bastelica

pour un montant maximum HT de 80 000 € HT (période totale du marché)

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

Aux prix et conditions indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document (BPU)

Délai : 4 ans

Motifs du choix de l'offre proposé :

L'offre proposé, apparait comme économiquement la plus avantageuse au vu de sa qualité technique et de ses tarifs.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025

Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait le xxxxx, à Bastelicaccia.

Pour le président,
Monsieur GIOCANTI Jean-Luc
Arrêté N°077/2025

Annexes au rapport :

1. *Tableau d'analyse des offres*
2. *Attestations de publications*
3. *Registre des retraits.*
4. *Registre des dépôts.*
5. *Attestation de clôture.*
6. *Arrêté n° 207/2024 du 16/07/2024*



ANNEXE AU RAO avec négociation - MARCHÉ N° 2025/2

SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS OCCASIONNELS EN AUTOCAR (ENFANTS MINEURS ACCOMPAGNES) DANS LE CADRE DES ACTIVITES ENFANCE ET JEUNESSE

TABLEAU D'ANALYSE DES OFFRES DU lot n°1 : secteur de la vallée de la Gravona

Critère d'attribution	CANDIDAT 1 - INDIVISION BELLINI TRANSPORTS
<p>Prix noté sur 10 (50%) sur la base du DQE Formule : Note= (montant HT le moins élevé)/(montant HT proposé pour cette offre)* note maxi La simulation administrative est de 20 000/an HT</p>	<p>Prix : 28450 € HT Note : 10 Note pondérée : 5</p> <p>Conclusion : il est décidé d'engager une négociation sur le prix</p>
<p>Phase de régularisation et négociation : Le candidat est régularisé après la phase de négociation – il a transmis les réponses aux sollicitations dans les délais. les prix unitaires de l'offre initiale sont confirmés. lors de la phase de négociation le candidat présente une nouvelle offre qui n'impacte pas les prix ni les quantités du DQE – la note reste inchangée le candidat obtient après négociation, une note de 10 , pondérée à 5 pour un montant total proposé à 28 450 € HT</p> <p>La valeur technique notée sur 10 (50 %) Appréciée notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les moyens généraux de l'entreprise, les caractéristiques du parc de véhicules ◦ Volume et âge de la flotte (Nombre, cartes violettes ou attestation d'aménagement, carte de mise en circulation...) et leur conformité aux normes en vigueur noté /10 <p>Les moyens humains et les qualifications des chauffeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Moyens humains – Chauffeurs (Nombre, formation, permis,) noté SUR 10/ 	<p>Avant négociation :</p> <p>Le soumissionnaire présente une solide expérience dans le transport scolaire qui reste son activité principale. Il dispose d'une capacité de transports de voyageurs délivrée en 2002. L'entreprise dispose d'une licence transports de voyageurs, valable jusqu'en octobre 2026. Siège social à Carbuccia</p> <p>Flotte : Dans son mémoire L'entreprise présente 8 véhicules disponibles comprenant entre 22 et 40 places aux normes euros 5 et 6 . Cependant, les véhicules recensés dans le tableau du parc de véhicule sont au nombre de 4, c'est néanmoins suffisant pour réaliser la prestation. Les véhicules présentant un âge moyen élevé. (entre 10 et 14ans d'ancienneté)</p> <p>Les 4 véhicules présentés disposent de leur carte grise avec attestation d'aménagement. Les CT ont été réalisés en janvier 2025. Le candidat indique que tous les véhicules sont équipés de ceintures de sécurité, gilet haute visibilité, lampe autonome, triangle de pré signalisation, marteau brise vitre, affichage réglementaire.</p>



Assurance RC est transmise et valable jusqu'en octobre 2025

Note 6 - réponse acceptable

Après négo : note inchangée

Moyens humains et qualification des chauffeurs :

Le candidat déclare un effectif total de 18 employés avec 13 chauffeurs + un Apprenti chauffeur, ainsi qu'un mécanicien et plusieurs administratifs (1 comptable, 2 secrétaires),

L'offre technique est acceptable mais répond au besoin minimaux.

Points négatifs à améliorer Il manque les informations liées aux formations FIMO et FCO des chauffeurs et attestations spécifique au transport d'enfants .

NOTE 4 – insuffisant – répond partiellement aux exigences, il manque des informations

Conclusion : il est décidé d'engager une phase de régularisation (prix manquants du BPU et documents manquants) et une négociation sur les 2 critères.

Avant négo :

Note : 5

Note pondérée : 2,5

Après négo : pas d'informations supplémentaire sur le tableau du parc des véhicules : informations identiques ;

Concernant les moyens, sur les attestations FIMO et FCO le candidat indique que la carte de qualification de conducteur fait foi de l'obtention de la Fimo et FCO – elle est renouvelée à chaque passage de FCO tous les 5 ans

Concernant les attestations spécifiques au transport d'enfant, le texte en vigueur est joint à l'offre que seuls les chauffeurs en contrat conducteur en période scolaire(CPS) sont dans l'obligation de suivre cette formation. Les autres contrats ne sont pas concernés. Nos chauffeurs n'ont pas ce type de contrat CPS.

le candidat a transmis la carte de conducteurs /de qualification de conducteur et le permis de conduire de 5 chauffeurs manquants avec l'information des prochaines visites médicales à programmer (allant de juin 2025 à aout 2026) . La note reste inchangée

NOTE FINALE

Note finale (Prix + VT) : 7,5

CLASSEMENT

1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025

Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour information : Barème de notation

0 - Non conforme :

Ne répond pas du tout aux exigences du critère technique.

Absence totale de la prestation ou non prise en compte du besoin.

2 - Très insuffisant :

Réponse très partielle et largement insuffisante.

Nombreuses lacunes ou incompréhensions évidentes du besoin.

4 - Insuffisant :

Répond partiellement aux exigences, mais avec de nombreuses insuffisances.

Solution proposée peu fiable ou mal adaptée.

6 - Passable :

Réponse acceptable.

Les exigences minimales sont respectées, mais des améliorations sont nécessaires.

Peut répondre au besoin de manière basique.

8 - Bon :

Répond bien aux exigences avec quelques points à améliorer.

Solution proposée efficace et adaptée.

Quelques aspects pourraient être optimisés.

10 - Excellent :

Répond parfaitement aux exigences.

Solution optimale, totalement adaptée et innovante.

Aucune amélioration nécessaire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025

Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





ANNEXE AU RAO (AVANT NEGOCIATION) - MARCHÉ N° 2025/2

SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS OCCASIONNELS EN AUTOCAR (ENFANTS MINEURS ACCOMPAGNES) DANS LE CADRE DES ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE

TABLEAU D'ANALYSE DES OFFRES DU lot n°2 : secteur de la vallée du Prunelli

Critère d'attribution	CANDIDAT 1 – TRANSPORTS BERNARDI-ALLIANCE TOURS	CANDIDAT 2 – TRANSPORTS NADIZI
<p>Prix noté sur 10 (50%) sur la base du DQE Formule : Note= (montant HT le moins élevé)/(montant HT proposé pour cette offre)* note maxi</p> <p>La simulation administrative est de 20 000/an HT</p>	<p>Prix : 19 830 € HT Note : 10 Note pondérée : 5</p>	<p>Prix : 25 361,16 € HT Note : 7,82 Note pondérée : 3,91</p>
<p>La valeur technique notée sur 10 (50 %) Appréciée notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les moyens généraux de l'entreprise, les caractéristiques du parc de véhicules ◦ Volume et âge de la flotte (Nombre, cartes violettes ou attestation d'aménagement, carte de mise en circulation...) et leur conformité aux normes en vigueur <p>Noté /10</p> <p>Les moyens humains et les qualifications des chauffeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Moyens humains – Chauffeurs (Nombre, formation, permis,) noté sur 10/ 	<p>L'entreprise présente une expérience dans le transport scolaire de plus de 25 ans. La gérante dispose d'une capacité professionnelle pour le transport de voyageurs délivrée en 2008. L'entreprise dispose d'une licence transports de voyageurs, valable jusqu'en juin 2028. Siège social est à Bastelica et les installations techniques à Bastelicaccia. Flotte : L'entreprise dispose d'un volume de 8 véhicules affectés au marché et adaptés aux besoins du marché. (Places assises de 22 à 55 places), norme moteur euros 5 et 6 ..) L'âge moyen du parc affecté au marché est bas. Il est de 6.5 ans. 2 véhicules sur 8 ont plus de 10 ans. 4 véhicules sur 8 ont moins de 5 ans. Les CT sont à jour sauf un en cours (IMAT, DT-405-PZ). Le candidat présente une fiche pédagogique liée à la sécurité dans l'autocar qui prend en compte les éléments de sécurité, (ceinture/déverrouillage-ou</p>	<p>Le gérant dispose d'une capacité professionnelle pour le transport de voyageurs délivrée en 1997. L'entreprise dispose d'une licence transports de voyageurs, valable jusqu'en mai 2029 Siège social et les installations techniques sont à Sarrola-Carcopino. Elle intervient principalement dans le transport scolaire et touristique. Elle a également une activité de garage mécanique. Flotte : L'entreprise dispose d'un volume d'une 10ème de véhicules affectés au marché et adaptés aux besoins du marché. Cependant le tableau du parc de véhicule ne présente que 4 véhicules avec un Age moyen élevé (entre 9 et 16 ans d'ancienneté) L'âge moyen du parc affecté au marché est élevé. Les CT sont en cours de validité. Attestation d'assurance à jour</p> <p>Note 8</p>

Pour l'autorité compétente par délégation



porte/issus de secours/Extincteur/éclairage), le rôle de l'accompagnateur et les consignes sur l'accueil collectif des mineurs.
 Flotte couverte par une assurance

Note 8

Moyens humains et qualification des chauffeurs :

Le candidat déclare un effectif de 2 dirigeants (également conducteurs), 1 administratif, 7 conducteurs à l'année), plus des saisonniers. Seulement 3 attestations de conducteur car scolaires (à compléter).

Pas d'attestation des visites médicales (à compléter) ni des attestations de formations des chauffeurs (à compléter).

Note : 6 - Réponse acceptable mais des informations sont à compléter dans le cadre de l'évolution son offre -

Il est décidé d'engager des négociations sur les 2 critères

Note : 7

Note pondérée : **3,5**

Note finale : 8,5

1

Moyens humains :

Le candidat déclare un effectif de 1 dirigeant, 2 administratifs, 6 conducteurs dont 3 mécaniciens. Tous les conducteurs disposent de permis et d'attestations de conducteur car scolaires. Attestations de suivi médical à jour.

Formation à l'éco conduite des agents.

Certaines attestations de formation dispensée aux conducteurs sont manquantes (Formation FCO présentée que pour 2 conducteurs) et il manque Lest attestations de formation spécifiques aux enfants (à compléter)

Note : 8 – points à améliorer

Il est décidé d'engager des négociations sur les 2 critères

Note : 8

Note pondérée : **4**

Note finale : 7,91

2

NOTE FINALE avant négo

CLASSEMENT



**ANNEXE AU RAO (Après NEGOCIATION) - MARCHÉ N° 2025/2
SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS OCCASIONNELS EN AUTOCAR (ENFANTS MINEURS ACCOMPAGNES) DANS LE CADRE DES ACTIVITES ENFANCE ET
JEUNESSE**

TABLEAU D'ANALYSE DES OFFRES DU lot n°2 : secteur de la vallée du Prunelli

Critère d'attribution	CANDIDAT 1 – TRANSPORTS BERNARDI- ALLIANCE TOURS	CANDIDAT 2 – TRANSPORTS NADIZI
Prix noté sur 10 (50%) sur la base du DQE Formule : Note= (montant HT le moins élevé)/(montant HT proposé pour cette offre)* note maxi	Prix après négo : prix inchangé : 19 830 € HT Note reste identique à l'offre initiale soit : 10 Note pondérée : 5	Le prix est légèrement modifié à la baisse Prix : 25 187,85 € HT Note : 7,82 Note pondérée : 3,94
La valeur technique notée sur 10 (50 %) Appréciée notamment sur : Les moyens généraux de l'entreprise, les caractéristiques du parc de véhicules ° Volume et âge de la flotte (Nombre, cartes violettes ou attestation d'aménagement, carte de mise en circulation...) et leur conformité aux normes en vigueur Noté /10 Les moyens humains et les qualifications des chauffeurs ° Moyens humains – Chauffeurs (Nombre, formation, permis,) noté sur 10/	L'entreprise présente une expérience dans le transport scolaire de plus de 25 ans. La gérante dispose d'une capacité professionnelle pour le transport de voyageurs délivrée en 2008. L'entreprise dispose d'une licence transports de voyageurs, valable jusqu'en juin 2028. Siège social est à Bastelica et les installations techniques à Bastelicaccia. Flotte : L'entreprise dispose d'un volume de 8 véhicules affectés au marché et adaptés aux besoins du marché. (Places assises de 22 à 55 places), norme moteur euros 5 et 6 ..) L'âge moyen du parc affecté au marché est bas. Il est de 6.5 ans. 2 véhicules sur 8 ont plus de 10 ans. 4 véhicules sur 8 ont moins de 5 ans. Les CT sont à jour sauf un en cours (IMAT, DT-405-PZ).	Le gérant dispose d'une capacité professionnelle pour le transport de voyageurs délivrée en 1997. L'entreprise dispose d'une licence transports de voyageurs, valable jusqu'en mai 2029 Siège social et les installations techniques sont à Sarrola-Carcopino. Elle intervient principalement dans le transport scolaire et touristique. Elle a également une activité de garage mécanique. Flotte : L'entreprise dispose d'un volume d'une 10ème de véhicules affectés au marché et adaptés aux besoins du marché. Cependant le tableau du parc de véhicule ne présente que 4 véhicules avec un Age moyen élevé (entre 9 et 16 ans d'ancienneté) L'âge moyen du parc affecté au marché est élevé. Les CT sont en cours de validité. Attestation d'assurance à jour



Le candidat présente une fiche pédagogique liée à la sécurité dans l'autocar qui prend en compte les éléments de sécurité, (ceinture/déverrouillage-ou porte/issues de secours/Extincteur/éclairage), le rôle de l'accompagnateur et les consignes sur l'accueil collectif des mineurs.

Flotte couverte par une assurance

Note échelle de valeur 8/10 - note inchangée après négó

Moyens humains et qualification des chauffeurs :

Le candidat déclare un effectif de 2 dirigeants (également conducteurs), 1 administratif, 7 conducteurs à l'année), plus des saisonniers. Seulement 3 attestations de conducteur car scolaires (à compléter)

Note échelle de valeur : passe de 6 à 8/10 -

complété uniquement les attestations FCO d'exercice a une activité de conduite à titre professionnel de 6 conducteurs en cdi- indique que l'entreprise est jour mais ne donne pas les détail et preuve sur les mises à jours des dernières visites médicales de chaque chauffeur

Note : 8

note pondérée : 4

Note échelle de valeur 8/10- note inchangée après négó

Moyens humains :

Le candidat déclare un effectif de 1 dirigeant, 2 administratifs, 6 conducteurs dont 3 mécaniciens. Tous les conducteurs disposent de permis et d'attestations de conducteur car scolaires.

Attestations de suivi médical à jour.

Formation a l'éco conduite des agents.

Certaines attestations de formation dispensée aux conducteurs sont manquantes (Formation FCO présentée que pour 2 conducteurs) et il manque Les attestations de formation spécifiques aux enfants (a compléter)

Note : augmentée passe de 8 à 10— points à améliorer

Le candidat joint les permis – qualification conducteurs – permis et aptitudes des chauffeurs

Ce candidat indique que la formation d'attestation de formation spécifique au transport d'enfant est réputée acquise l'année ou le conducteur à suivi la FIMO ou la FCOS - (arrêté JORF 2 mars 2022 article 5.4-formation)

Note : 9

Note pondérée : 4,5

Réception par le préfet : 13/08/2025
 Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



NOTE FINALE avant négo CLASSEMENT	Note finale : 9 1	Note finale : 8,44 2
<p>Pour information : Barème de notation</p> <p>0 - Non conforme : Ne répond pas du tout aux exigences du critère technique. Absence totale de la prestation ou non prise en compte du besoin.</p> <p>2 - Très insuffisant : Réponse très partielle et largement insuffisante. Nombreuses lacunes ou incompréhensions évidentes du besoin.</p> <p>4 - Insuffisant : Répond partiellement aux exigences, mais avec de nombreuses insuffisances. Solution proposée peu fiable ou mal adaptée.</p> <p>6 - Passable : Réponse acceptable. Les exigences minimales sont respectées, mais des améliorations sont nécessaires. Peut répondre au besoin de manière basique.</p>	<p>8 - Bon : Répond bien aux exigences avec quelques points à améliorer. Solution proposée efficace et adaptée. Quelques aspects pourraient être optimisés.</p> <p>10 - Excellent : Répond parfaitement aux exigences. Solution optimale, totalement adaptée et innovante. Aucune amélioration nécessaire</p>	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025
Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





Attestation de publication

Organisme

Nom	Cc Celavu-prunelli
Utilisateur	Noël Dominique LIVRELLI
Coordonnées	BP 90038, 20129 Bastelcaccia
Tél	0495291940
Email	marches-publics@celavu-prunelli.fr

Objet du marché

SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS OCCASIONNELS EN AUTOCAR (ENFANTS MINEURS ACCOMPAGNES) DANS LE CADRE DES ACTIVITES ENFANCE ET JEUNESSE

Avis de publicité

Type de procédure	Proc.Adapt.
Référence organisme	2025/2
ID Dematis	1076670
Réception électronique	Activée
Date mise en ligne	20/02/2025 à 17 h 10
Date limite de candidature	
Date limite de remise des offres	24/03/2025 à 12 h 00

Liste des pièces du dossier de consultation (si dématérialisation de la procédure)

Règlement de consultation.pdf	BPU lot 1 secteur Gravona.pdf
DQE lot 1 secteur Gravona.pdf	Tableau parc véhicules à compléter.pdf
BPU lot 2 secteur Prunelli.pdf	DQE lot 2 secteur Prunelli.pdf
Tableau parc véhicules à compléter_1.pdf	Cahier des charges techniques 2025.2.pdf
Fiches annexes au cahier des charges.pdf	Comment répondre par voie dematerialisee sur cette plat...

Dematis certifie que la publication du présent avis a été réalisée sur les supports listés ci-dessous



Support de publication	Références annonces	Date de parution
LA CORSE MATIN - CORSE MATIN DIMANCHE	Annonce envoyée le 20/02/2025 à 16h58 et relevée le 20/02/2025 à 17h07	Non renseignée par le journal
e-marchespublics	1076670	20/02/2025 à 17 h 10

Fait à Paris, le 13/08/2025



Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de communes Celavu Prunelli

Type de Numéro national d'identification :

SIRET : 242 000 503 00050

Ville : Bastelicaccia

Code Postal : 20129

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur

Lien vers le profil d'acheteur : <https://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com>

Identifiant interne de la consultation : 2025/2

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Monsieur le Président

Adresse mail du contact : contact@celavu-prunelli.fr

N° téléphone du contact : 04 95 29 19 40

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- aptitude à exercer l'activité professionnelle : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier pour les sociétés et autres (licence et capacité).

- capacité économique et financière : déclaration du CA des trois dernières années (DC2)

- capacités techniques et professionnelles : moyens humains et matériels.

Technique d'achat : Accord-cadre à bons de commandes avec montant maximum.

Date et heure limites de réception des plis : 24 mars à 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation Oui (Attribution sur la base de l'offre initiale).

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant : services enfance et jeunesse de l'intercommunalité – services généraux.

Critères d'attribution des offres : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères détaillés dans le document de consultation (prix : 50 % ; valeur technique : 50 %).

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS OCCASIONNELS EN AUTOCAR (ENFANTS MINEURS ACCOMPAGNES) DANS LE CADRE DES ACTIVITES ENFANCE ET JEUNESSE

Code CPV Principal : 60130000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : transport à la demi-journée ou à la journée d'enfants mineurs accompagnés dans le cadre des activités scolaires ou extra-scolaires organisées par la Communauté de communes.

Lieu principal d'exécution du marché : territoire de la communauté de communes Celavu Prunelli et région Corse.

Durée du marché : 48 mois

Valeur maximale estimée du besoin (en euros) : 160 000 €

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5 : Lots

Marché alloti : Oui

Description du lot n° 1 : secteur de la vallée de la Gravona

Description du lot n° 2 : secteur de la vallée du Prunelli

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi à la publication : 20/02/2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025

Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2025
Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



REGISTRE DES RETRAITS

Objet du marché : SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS OCCASIONNELS EN AUTOCAR (ENFANTS MINEURS ACCOMPAGNES) DANS LE CADRE DES ACTIVITES ENFANCE ET JEUNESSE

Date de publication :
Date de candidature :
Date d'offre : 24/03/2025 à 12 h 00
Votre référence : 2025/2
ID EMP : 1076670

Date impression: 13/08/2025 à 08h45

Total dce électroniques téléchargés: 8
Total dce reprographiés retirés: 0
Total dce électroniques téléchargés anonymement 7

Contact	Société	Coordonnées	Type retrait	E-mail	Lots	Intention de réponse	Première visite (dernière)
Technique Support	Klekoon SARL	12 rue Paul Langevin 93270 - Sevran Tel:0149364620 Fax:0149364621	Electronique	dce@klekoon.com	- Lot 1 : SECTEUR GRAVONA - Lot 2 : SECTEUR PRUNELLI - Pièces communes	NC	20/02/2025 à 18h36 (20/02/2025 à 18h36)
Service Marchés WANAO_ET5	WANAO_ET5	230 Allée Théodore Monod 64210 - BIDART Tel:0559013070	Electronique	wanao.dce5_1239@sendao.fr	Dossier complet téléchargé	NC	21/02/2025 à 04h31 (21/02/2025 à 04h33)
Chaw DT	DTchaw	rue des 75001 - Paris Tel:0154789856	Electronique	dtchaw@gmail.com	- Lot 1 : SECTEUR GRAVONA - Lot 2 : SECTEUR PRUNELLI - Pièces communes	NC	21/02/2025 à 07h48 (21/02/2025 à 07h49)
Nathalie Carlotti	SARL TRANSPORT BERNARDI	chiosello 20119 - Bastelica Tel:+33672298918	Electronique	alliancetours.compta@orange.fr	- Lot 2 : SECTEUR PRUNELLI - Pièces communes	NC	21/02/2025 à 09h39 (24/03/2025 à 10h13)
Dominique Nadizi	Autocars Nadizi	Z.A. de Cakdaniccia 20167 - Sarrola Carcopino Tel:0495207007	Electronique	nadizi.dominique@wanadoo.fr	- Lot 2 : SECTEUR PRUNELLI - Pièces communes	NC	21/02/2025 à 09h41 (20/03/2025 à 19h57)
MARIUS BOCOGNANO	INDIVISION BELLINI	CARBUCCIA 20133 - CARBUCCIA Tel:0626384388	Electronique	bellinitransports@orange.fr	- Lot 1 : SECTEUR GRAVONA - Pièces communes	NC	21/02/2025 à 13h12 (21/03/2025 à 10h44)
Service Marchés WANAO_ET4	WANAO_ET4	230 Allée Théodore Monod 64210 - BIDART Tel:0559013070	Electronique	wanao.dce4_1239@sendao.fr	Dossier complet téléchargé	NC	21/02/2025 à 14h38 (21/02/2025 à 14h40)
Anne Pelvane	Rsma-r	quartier suacot 97410 - saint-pierre Tel:0262966843 Fax:0262966841	Electronique	anne.pelvane@rsmar.re	- Lot 1 : SECTEUR GRAVONA - Pièces communes	NC	24/02/2025 à 11h50 (24/02/2025 à 11h54)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025

Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025
Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**REGISTRE DES DEPOTS DES OFFRES**Auteur de la procédure : **Noël Dominique LIVRELLI**Objet du marché : **SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS OCCASIONNELS EN AUTOCAR (ENFANTS MINEURS ACCOMPAGNES) DANS LE CADRE DES ACTIVITES ENFANCE ET JEUNESSE**

Date de publication :

Date de candidature :

Date d'offre : **24/03/2025 à 12 h 00**Votre référence : **2025/2**ID EMP : **1076670**

Date export : 13/08/2025 à 08h42

Total enveloppes électroniques offre : 3

Total enveloppes papier offre : 0

OFFRE					
Ordre d'arrivée	Date de réception	Mode de réception	Société et Contact	Observations	Plis et lots
1	21/03/2025 à 12h08	Electronique	INDIVISION BELLINI MARIUS BOCOGNANO CARBUCCIA 20133 - CARBUCCIA Tél: 0626384388 Fax: bellinitransports@orange.fr		- Lot 1 : SECTEUR GRAVONA : 1076670_offre_1079643_898661.crypt (17.4 Mo)
2	22/03/2025 à 06h12	Electronique	Autocars Nadizi Dominique Nadizi Z.A. de Caldaniccia 20167 - Sarrola Carcopino Tél: 0495207007 Fax: nadizi.dominique@wanadoo.fr		- Lot 2 : SECTEUR PRUNELLI : 1076670_offre_1079644_901724.crypt (74.5 Mo)
3	24/03/2025 à 10h32	Electronique	SARL TRANSPORT BERNARDI Nathalie Carlotti chiosello 20119 - Bastelica Tél: +33672298918 Fax: alliancetours.compta@orange.fr		- Lot 2 : SECTEUR PRUNELLI : 1076670_offre_1079644_891801.crypt (9.2 Mo)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025
Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





Attestation de clôture

Organisme

Organisme annonceur : **CC Celavu-Prunelli**
Identité utilisateur : **Noël Dominique LIVRELLI**
Coordonnées de l'organisme : **BP 90038
20129 Bastelcaccia**
Tél : **0495291940** Fax : **non renseigné**
Email : **marches-publics@celavu-prunelli.fr**

Objet du marché

SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS OCCASIONNELS EN AUTOCAR (ENFANTS MINEURS ACCOMPAGNES) DANS LE CADRE DES ACTIVITES ENFANCE ET JEUNESSE

Avis de publicité

Type de procédure : **Proc.Adapt.**
Référence organisme : **2025/2**
ID Dematis : **1076670**
Date de mise en ligne : **20/02/2025 à 17 h 00**
Date limite de candidature : **non renseigné**
Date limite de remise des offres : **24/03/2025 à 12 h 00**

Nombre d'alertes ciblées envoyées aux entreprises: **1354**

Nombre de clics sur la publicité: **171**

Nombre de dossiers électroniques téléchargés : **10**

Fonctionnalité de réception électronique activée

Nombre de candidatures électroniques déposées : **0**

Dont pli hors délais : **0**

Nombre d'offres électroniques déposées : **3**

Dont pli hors délais : **0**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025
Publication : 11/08/2025

Fait à Paris , le **13/08/2025**

Pour l'autorité compétente par délégation

Dematis - Groupe Les Echos - 10 boulevard de Grenelle, CS 10817, 75738

PARIS CEDEX 15 - Tel : 01 72 36 55 48

<http://www.e-marchespublics.com>





**Communauté de Communes Celavu Prunelli
/Arrêté n°077/2025**

**Portant déport du Président en raison d'un potentiel cas de conflit d'intérêts sur la
procédure de commande publique n°2025/2**

Le Président

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;

Vu le code pénal, et notamment l'article 432-12 relatif à la prise illégale d'intérêt dans l'exercice des fonctions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-1-1, L. 1111-6 et L. 2131-11 ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment ses articles 5 et 6 ;

Vu la délibération n° 2020-038 du 30 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au président de la communauté de communes ;

Considérant que, selon l'article 1er de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, les personnes titulaires d'un mandat électif local exercent leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité et veillent à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts ;

Considérant que l'article 2 de cette loi définit un conflit d'intérêts comme toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ;

Considérant que le Président, a informé la Direction de ses liens familiaux avec une entreprise candidate à la procédure de commande publique n°2025/2 (Service de transports collectifs occasionnels en autocar dans le cadre des activités enfance et jeunesse) ;

Considérant que cette circonstance est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions en lien avec la procédure de marché n°2025/2 ;

Considérant dès lors qu'à cet effet, conformément au décret n°2014-90, le Président prend un arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences et désignant une personne chargée de le suppléer ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Monsieur le Président de la communauté de communes s'abstient de prendre part à la procédure de commande publique n° 2025/2.

ARTICLE 2

Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, 4^{ème} Vice-président, délégué à l'action sociale d'intérêt communautaire, est désigné en lieu et place de Monsieur Noël-Dominique LIVRELLI pour instruire le dossier 2025/2.

Délégation de signature lui est accordée en qualité de suppléant pour tout acte nécessaire dans le cadre de cette procédure.

Monsieur Noël-Dominique LIVRELLI s'abstient de toute intervention s'agissant de l'instruction, du suivi ou de l'exécution de décisions relatives au dossier susmentionné. Il ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les dossiers pour lesquels il est suppléé.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025

Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





ARTICLE 3

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. Il reste en vigueur durant toute la durée du mandat, sauf éventuelle modification de la situation de Monsieur Noël-Dominique LIVRELLI qui mettrait fin au risque de situation de conflit d'intérêts.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le Directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet de la Communauté de communes,
- transmis au contrôle de légalité,
- et dont ampliation sera remise à l' élu visé par l'arrêté de déport, et à la personne désignée pour le suppléer.

Fait à Bastelicaccia, le 27 mars 2025

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI

Notifié le : 27 Mars 2025.

Signature



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025

Publication : 11/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation


